

Bulletin n° 437

7 mars 2023

Mise à jour sur les avantages sociaux

Examen des primes

À sa réunion du printemps, le Comité consultatif sur les avantages sociaux (annexe « M » de la convention collective de l'unité urbaine) a discuté de questions qui auront une incidence sur les membres de l'unité urbaine, de l'unité des FFPS et les membres à la retraite. Ces questions sont les suivantes :

Primes du régime de soins dentaires, du régime de soins médicaux complémentaire (RMS), du régime d'assurance-invalidité et de l'assurance-vie.

Il n'y aura aucun changement aux primes du régime de soins dentaires et du régime de soins médicaux complémentaire au cours de la prochaine année. Les primes mensuelles de l'assurance-invalidité augmenteront de 10 %, passant de 1,96 \$ à 2,16 \$ par tranche de 1 000 \$ de salaire assuré.

Il y aura également une hausse de 10 % des primes bimensuelles de l'assurance-vie, qui passeront de 0,16 \$ à 0,18 \$ par tranche de 1 000 \$ de protection.

Les membres à la retraite constateront aussi une hausse de 10 % des primes bimensuelles de l'assurance-vie de base, qui passeront de 0,18 \$ à 0,20 \$ par tranche de 1 000 \$ de protection.

L'augmentation des primes du régime d'assurance-invalidité résulte directement d'une hausse des coûts.

Pour la travailleuse ou le travailleur des postes qui touche un salaire annuel de 55 000 \$, la hausse de la prime du régime d'assurance-invalidité correspond à 128,40 \$ de plus par année. Pour sa part, la prime mensuelle du régime d'assurance-vie de base, qui passera de 17,60 \$ à 19,36 \$, représente une hausse nette de 21,12 \$ par année. Le tableau suivant présente une vue d'ensemble.

Régime	Protection individuelle			
	Prime mensuelle			Hausse annuelle
	Actuelle	Proposée	Différence	
RSMC	5,39\$	5,39\$	0,00\$	0,00\$
Soins dentaires	1,47\$	1,47\$	0,00\$	0,00\$
Assurance-vie de base	17,60\$	19,36\$	1,76\$	21,12\$
Assurance-invalidité	107,80\$	118,50\$	10,70\$	128,40\$
Total	132,26\$	144,72\$	12,46\$	149,52\$

En mai, Postes Canada enverra une lettre aux membres visés par la hausse des primes, et l'information sera affichée sur son site Web. Les membres inscrits au service d'envoi de Canada-Vie recevront un avis à ce sujet.

Les changements entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Solidarité,

Joanne Gomercich
Permanente syndicale nationale, griefs et arbitrage

